



Fiche sanitaire d'urgence
Année scolaire 2021-2022

Dans le respect du Règlement sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) entré en application le 25 mai 2018, nous vous assurons que vos données sont protégées de manière à empêcher leur accès par des tiers non autorisés. Elles ne sont accessibles qu'aux personnes en charge du périscolaire. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité sur vos données. Ces données sont conservées sur la durée de l'année scolaire 2020-2021.

Nom de l'enfant : Prénom : Né le :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....
.....
.....

Numéro et adresse du centre de sécurité sociale :

.....
.....

Numéro et adresse de l'assurance scolaire :

.....
.....

En cas d'accident grave ou de malaise aigu, le service périscolaire de la mairie appelle le SAMU (le 15) et s'efforce de prévenir la famille rapidement.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant les informations nécessaires pour vous joindre rapidement :

1. N° de téléphone du domicile :
2. N° de portable du père : travail :
3. N° de portable de la mère : travail :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....
.....

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le plus proche. Un enfant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de son responsable légal.

Date du dernier vaccin antitétanique :

(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à connaissance de la mairie dans le cadre d'une prise en charge sanitaire (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, etc) :

.....
.....
.....

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

.....

J'autorise l'adulte responsable de mon enfant sur le temps périscolaire à prendre toutes les dispositions et décisions concernant mon enfant en cas d'urgence sanitaire.

Date et signature de chaque représentant légal : père mère tuteur